La présente convention règle les rapports entre l'UMONS, l'institution d'origine et le stagiaire.

L'UMONS accueille le stagiaire aux fins de l'accomplissement d'un stage dont l'objet, la description et les modalités sont décrits ci-dessous.

L’UMONS s’engage à fournir les équipements et l’encadrement nécessaires au bon déroulement du stage, ainsi qu’à délivrer un Certificat de stage dans un délai de 5 semaines après la fin du stage.

1. **IDENTIFICATION DU STAGIAIRE ET DES PERSONNES RESPONSABLES**

**LE STAGIAIRE**

Titre (Madame, Mademoiselle ou Monsieur) :

NOM : PRENOM :

Lieu et date de naissance :

Nationalité : N° téléphone :

Adresse E-mail :

Adresse légale (pays d’origine) :

Etablissement d’origine :

Inscription de l’étudiant dans l’établissement d’origine :

* Domaine d’études :
* Intitulé du cursus :
* Année d’études (le cas échéant) :
* Orientation :

**L’ETABLISSEMENT D’ORIGINE**

Dénomination :

Adresse postale du siège : Pays :

Code ERASMUS (le cas échéant) : Site Internet :

NOM et Prénom du RESPONSABLE du stage dans l’établissement d’origine :

Faculté/Département ou Service :

Adresse E-mail : N° de téléphone :

**L’ETABLISSEMENT et STRUCTURE D’ACCUEIL**

Dénomination : UNIVERSITE DE MONS

Adresse postale du siège : 22 Place du Parc 7000 MONS Pays : Belgique

Code ERASMUS (le cas échéant) : B MONS21 Site Internet : <http://www.umons.ac.be>

Coordinateur institutionnel des mobilités : Géraldine BERGER (geraldine.berger@umons.ac.be)

Gestionnaire des mobilités entrantes - stages (SRI) : Marine VECCHIATO (marine.vecchiato@umons.ac.be)

NOM et Prénom du SUPERVISEUR du stage à l’UMONS :

Faculté/Département ou Service :

Adresse E-mail : N° de téléphone :

1. **DEFINITION DU PROGRAMME DE STAGE**

**Durée du stage : du** (j/m/a) **au** (j/m/a)

La durée effective du stage est de jours (Nombre de jours)

Nombre d’heures de travail par semaine :

Horaire de travail convenu :

Programme détaillé de la période de stage :

Connaissances, aptitudes et compétences devant être acquises par le stagiaire à la fin du stage :

Plan de suivi :

Plan d’évaluation :

Compétences linguistiques :

* Langue de travail :
* Niveau du stagiaire avant la mobilité : *A1* [ ]  *A2* [ ]  *B1* [ ]  *B2* [ ]  *C1* [ ]  *C2* [ ]  *Locuteur natif* [ ]
1. **Modifications du programme pendant le stage**

A titre exceptionnel et dûment justifié, des modifications peuvent être apportées au programme de stage alors qu’il est déjà en cours, moyennant complétion et validation par les trois parties (stagiaire, établissement d’accueil et établissement d’origine) du formulaire de modification annexé à la présente convention.

Cette procédure de modification doit obligatoirement intervenir au moins un mois avant la fin du stage et de son évaluation.

1. **Engagements de l’établissement d’origine**
2. **Le stage fait partie du cursus** de l’étudiant et en cas de réussite du stage, l’établissement d’origine s’engage à :
* Accorder ….. crédits ECTS (ou équivalent)
* Donner une note basée sur : 🞏 le certificat de stage 🞏 le rapport final 🞏 un entretien
* Mentionner le stage dans le relevé de notes du stagiaire et dans le Supplément au Diplôme (ou équivalent) : 🞏 Oui 🞏 Non
* Mentionner le stage dans l’Europass mobilité du stagiaire : 🞏 Oui 🞏 Non
1. **Le stage est volontaire** et en cas de réussite du stage, l’établissement d’origine s’engage à :
* Accorder ….. crédits ECTS (ou équivalent)
* Donner une note basée sur : 🞏 le certificat de stage 🞏 le rapport final 🞏 un entretien
* Mentionner le stage dans le relevé de notes du stagiaire et dans le Supplément au Diplôme (ou équivalent) : 🞏 Oui 🞏 Non
* Mentionner le stage dans l’Europass mobilité du stagiaire : 🞏 Oui 🞏 Non
1. **Assurances**

L'institution d'origine s'engage à couvrir, par les polices d'assurances qu'elle a contractées (assurance « accidents » et « responsabilité civile »), les risques encourus par le stagiaire pendant l'exécution de son stage et sur le trajet du stage. Il sera fait mention dans ces contrats que les assureurs renoncent à tout recours.

Si le stage concerne une activité ayant rapport directement ou indirectement avec le phénomène nucléaire ou l'utilisation d'explosifs, le responsable du stage en avise préalablement la Cellule Assurance (assurances@umons.ac.be).

1. **Respect des règles en vigueur**

L'UMONS s'engage à respecter toutes les dispositions légales et réglementaires applicables aux étudiants stagiaires.

Le présent contrat intègre également toutes les dispositions exigées par la Commission Européenne dans le cadre des mobilités ERASMUS+ à des fins de stage.

Le stagiaire s'engage à accomplir de son mieux les tâches faisant l'objet du stage, dans le respect des règlements en vigueur à l'UMONS et des dispositions édictées par les impératifs de sécurité. Le stagiaire respecte également les règles déontologiques inhérentes au milieu professionnel et à l'activité exercée.

1. **Confidentialité**

Sauf stipulation écrite contraire, le stagiaire est soumis à l'obligation absolue de secret professionnel. Il reconnait que sont réputées confidentielles toutes les informations auxquelles il a accès directement ou indirectement dans l'exécution de son stage.

En aucun cas, quelle que soit la nature ou la forme de ces informations, le stagiaire n'en divulguera le contenu de quelque façon que ce soit, et n'en fera usage pour son propre compte ou le compte d'un tiers, tant pendant l'exécution de son stage qu'après son terme.

L'institution d'origine s'engage tant pour elle-même que pour son personnel à respecter les informations confidentielles dont elle pourrait avoir connaissance en raison du stage accompli par le stagiaire.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations se trouvant déjà dans le domaine public ou dont l'étudiant peut établir qu'elles étaient en sa possession avant leur communication par l'UMONS ou que l'étudiant aurait obtenu d'un tiers non lié par une obligation de confidentialité à l'égard de l'UMONS.

Sauf accord contraire écrit de l'organisme d'accueil, le stagiaire s'engage à remettre à l'UMONS, à la fin du stage, tout document, matériau ou équipement mis à sa disposition au cours du stage.

1. **Protection médicale des stagiaires**

La protection médicale des stagiaires est assurée conformément à la réglementation en vigueur (AR 21/09/2004).

L'UMONS s'engage à transmettre à l'institution d'origine, avant le début du stage, les résultats de l'analyse des risques liés au poste de travail. Il précise si une surveillance de santé est nécessaire et de quelle surveillance de santé il s'agit. Il mentionne également si le stagiaire doit subir certaines vaccinations et s'il est nécessaire de prendre immédiatement des mesures en rapport avec la protection de la maternité.

Si l'analyse de risques démontre que le stagiaire ne court aucun risque, la surveillance de santé n'est pas nécessaire. Dans le cas contraire, le stagiaire doit subir un examen médical préalable, qui est effectué avant le début du stage et a pour but de déterminer si le stagiaire est médicalement apte à la fonction qu'il assumera. Les résultats de cet examen médical sont communiqués à l'UMONS.

1. **Statut du stagiaire**

Les stages ne sont pas rémunérés et cette convention ne donne, en aucun cas, naissance à un contrat de travail ou d'étudiant au sens de la loi du 3 juillet 1978.

Le stagiaire doit en outre être en mesure de présenter sa convention de stage à toute demande formulée dans le cadre de la législation sociale.

1. **Résiliation**

En cas de non-respect de ces obligations par l'une des parties, l'autre partie notifie par écrit une mise en demeure à la partie défaillante. En l'absence de réaction de la partie défaillante dans un délai de 5 jours à compter de la notification, la partie lésée peut résilier la convention avec effet immédiat.

1. **Juridiction et loi applicable**

Le présent contrat est soumis à la loi belge. A défaut d'accord amiable, les Cours et tribunaux de Mons seront seuls compétents pour statuer sur tout litige qui surviendrait dans l'exécution et/ou l'interprétation du présent contrat.

1. **Engagement et signatures des trois parties**

En signant ce document, le stagiaire, l'établissement d'origine et l’UMONS confirment qu'ils approuvent la Convention de stage et qu'ils en respecteront toutes les dispositions.

Le stagiaire et l’UMONS communiqueront à l'établissement d'origine tout problème ou toute modification concernant le stage.

L’établissement d’origine et le stagiaire s’engagent également à respecter les dispositions du contrat de bourse Erasmus+, le cas échéant.

Les trois parties s’engagent à respecter les principes de la charte Erasmus pour l’enseignement supérieur relatifs au stage, s’il s’inscrit dans le cadre d’une mobilité ERASMUS+.

Fait en 3 exemplaires originaux, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Nom et prénom | Titre/Fonction | Date | Signature |
| Le Stagiaire |  | Stagiaire |  |  |
| Le Responsable dans l’établissement d’origine |  |  |  |  |
| Le Superviseur à l’UMONS |  |  |  |  |
| Le Coordinateur Institutionnel à l’UMONS (ou son délégué) | G.Berger(ou coordinateur administratif) | Coordinateur institutionnel des mobilités |  |  |

**ANNEXE à la convention de stage :**

**Formulaire de modification du programme de stage**

A titre exceptionnel et dûment justifié, des modifications peuvent être apportées au programme de stage alors qu’il est déjà en cours, moyennant complétion et validation par les trois parties (stagiaire, établissement d’accueil et établissement d’origine) du formulaire de modification ci-dessous.

Cette procédure de modification doit obligatoirement intervenir au moins un mois avant la fin du stage et de son évaluation.

Pour être valable, ce formulaire doit accompagner la convention de stage initiale.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom et prénom du stagiaire :

Etablissement d’origine :

Faculté/Département/Service d’accueil à l’UMONS :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Les modifications sont les suivantes :**

Durée du stage : du (j/m/a) au (j/m/a)

La durée effective du stage est de jours (Nombre de jours)

Nombre d’heure de travail par semaine :

Horaire de travail convenu :

Programme détaillé de la période de stage :

Connaissances, aptitudes et compétences devant être acquises par le stagiaire à la fin du stage :

Plan de suivi :

Plan d’évaluation :

Compétences linguistiques :

* Langue de travail :
* Niveau du stagiaire avant la mobilité : *A1* [ ]  *A2* [ ]  *B1* [ ]  *B2* [ ]  *C1* [ ]  *C2* [ ]  *Locuteur natif* [ ]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Validation par les trois parties**

En signant ce document, le stagiaire, l'établissement d'origine et l’UMONS confirment qu'ils approuvent les modifications apportées à la Convention de stage et qu'ils en respecteront toutes les dispositions.

Fait en 3 exemplaires originaux, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Nom et prénom | Titre/Fonction | Date | Signature |
| Le Stagiaire |  | Stagiaire |  |  |
| Le Responsable dans l’établissement d’origine |  |  |  |  |
| Le Superviseur à l’UMONS |  |  |  |  |
| Le Coordinateur Institutionnel à l’UMONS (ou son délégué) | G.Berger(ou coordinateur administratif) | Coordinateur institutionnel des mobilités |  |  |